



Assemblée générale

Distr. générale
7 juillet 2022

Soixante-seizième session

Point 157 de l'ordre du jour

**Financement de la Mission des Nations Unies
pour la stabilisation en Haïti**

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 29 juin 2022

[sur la base du rapport de la Cinquième Commission (A/76/886, par. 6)]

76/285. Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti

L'Assemblée générale,

Ayant examiné le rapport final du Secrétaire général sur la situation financière de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti¹ et le rapport correspondant du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires²,

1. *Prend note* de l'état au 30 avril 2022 des contributions au financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, notamment du montant des contributions non acquittées, qui s'élevait à 2,3 millions de dollars des États-Unis, soit environ 0,03 pour cent du montant total des contributions mises en recouvrement, constate avec préoccupation que 181 États Membres seulement ont versé l'intégralité de leurs contributions statutaires et prie instamment tous les autres, en particulier ceux qui ont accumulé des arriérés, de verser les sommes dont ils demeurent redevables ;

2. *Souscrit* aux conclusions et recommandations que le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a formulées dans son rapport et prie le Secrétaire général de veiller à ce qu'il y soit pleinement donné suite ;

3. *Prend acte* du rapport final du Secrétaire général sur la situation financière et le financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti ;

4. *Prend note* du montant net disponible (9 285 000 dollars), au 30 avril 2022, des liquidités inscrites au compte spécial de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti, et décide qu'elle se prononcera sur l'affectation de ce montant

¹ A/75/604.

² A/75/850.



après avoir examiné le rapport final sur la situation financière de la Mission des Nations Unies pour l'appui à la justice en Haïti à sa soixante-dix-septième session ;

5. *Prie instamment* tous les États Membres de faire tout leur possible pour verser l'intégralité de leurs contributions statutaires ;

6. *Décide* d'inscrire à l'ordre du jour provisoire de sa soixante-dix-septième session la question intitulée « Financement de la Mission des Nations Unies pour la stabilisation en Haïti ».

89^e séance plénière
29 juin 2022